Depuis des siècles, le modèle capitaliste repose sur la surexploitation du monde vivant réduit à un simple stock de « ressources naturelles » qu'il nous faut gérer avec précaution. Aujourd'hui, la crise climatique met en lumière notre fragilité et remet en question les fondements philosophiques de nos modes de vie qui placent les profits privés au-dessus du bien commun. Alors que nos représentants politiques ne proposent que des ajustements techniques superficiels, c'est bien un changement d'ordre civilisationnel qui s'impose à travers un dialogue interculturel et la redéfinition de la dynamique entre nature et humanité.

Les droits de la Terre revendiquent la valeur intrinsèque des écosystèmes et notre devoir de respecter l'intégrité de leurs cycles vitaux. Entre autres initiatives, la condamnation du crime d'écocide par le droit pénal international permettrait de restreindre les activités nocives des multinationales, afin de protéger le Système-Terre ainsi que les humains des générations actuelles et futures.

La Global Alliance for the Rights of Nature (GARN), End Ecocide on Earth (EEE), NatureRights et ATTAC s'allient aujourd'hui autour du troisième tribunal international des droits de la Nature qui se tiendra à Paris, conjointement à la COP21. Des juristes et des personnalités de l'altermondialisme y statueront sur des cas emblématiques tels que le réchauffement climatique, la fracturation hydraulique ou les OGMs en se basant sur les cadres juridiques émergeants du « Droit de la Terre ». De tels instruments juridiques répondent à notre détresse collective et s'inscrivent dans la multiplication des luttes citoyennes pour la construction d'un monde soutenable et solidaire.

Edité en partenariat avec le mouvement utopia

Exemplaire non destiné à la vente,
diffusé à l'occasion de la COP21.

Des droits pour la Terre



Des droits pour la Terre

Global Alliance for the Rights of Nature,
End Ecocide on Earth, NatureRights, ATTAC